



VIES INTERROMPUES

**Histoires de femmes et familles
à la frontière de Vintimille**

Juillet 2023
Brief report no. 21/2023.



VIES INTERROMPUES

Histoires de femmes et familles à la frontière de Vintimille

Brief report no. 21/2023. Juillet 2023

Par

Martina Albini, Eleonora Mattacchione, Elena Rebecca Cerri

Coordination WeWorld

Andrea Comollo (Chef du département de Communication, Programmes en Italie et en UE)

Eleonora Mattacchione (Junior Advocacy Officer)

Elena Rebecca Cerri (Service civil)

Greta Nicolini (Responsable du bureau de presse)

Irene Leonardi (Attachée de presse)

Jacopo Colomba (Chef de projet Vintimille)

Ludovica Iaccino (Spécialiste digitale)

Martina Albini (Coordonnatrice nationale du plaidoyer et Centre d'études)

Maxwell Lacken (Chef de projet programmes italiens)

Tiziano Codazzi (Spécialiste en communication)

Valerio Pedroni (Coordinateur du programme italien)

Conception graphique et mise en page par Marco Binelli

Photographies de Michele Lapini

Traduction de Roberta De Rosas

La publication est disponible en ligne sur www.weworld.it

Réalisé par

WeWorld

www.weworld.it

Bureaux principaux en Italie

Milan, via Serio 6

Bologne, via F. Baracca 3

Distribution gratuite. Les textes contenus dans cette publication ne peuvent être reproduits qu'en citant la source. La publication a été achevée en septembre 2023

Merci à Alessandra Lanza (journaliste professionnelle, photographe et auteur) et aux organisations Caritas Intemelìa, Diaconia Valdese et Medici del Mondo. En particulier, à Serena Regazzoni (responsable de l'immigration et de l'accueil des demandeurs d'asile - Caritas Intemelìa), Simone Alterisio (responsable du projet Frontières européennes ouvertes pour la Diaconie vaudoise - CSD) et Giulia Berberi (Projet Docteur Ventimiglia - Médecins du Monde Italie) pour ayant contribué au rapport.

Table des matières

Introduction	2
1. Traite des Êtres Humains et exploitation sexuelle	5
1.1 Les femmes, les jeunes filles et les enfants: les principales victimes de la traite des êtres humains	5
1.2 La traite à des fins d'exploitation sexuelle	8
1.3 Le phénomène en Italie, sa gestion et ses principaux aspects critiques	12
2. Etude de cas: Vintimille	14
2.1 La traite à des fins d'exploitation sexuelle sur le territoire et le réseau <i>Beyond Borders</i>	14
2.2 Voix du terrain	16
2.3 Histoires de femmes et de familles à la frontière de Vintimille	19
Conclusions et recommandations	24
Bibliographie	27
Partenaires	28

Introduction

De plus en plus souvent, pour désigner le scénario mondial actuel, nous entendons le terme «poly-crise», décrivant la complexité et l'imbrication des nombreuses crises existantes et de leurs effets (économiques, politiques, sociaux) qui s'accumulent et s'amplifient les uns les autres. En raison de l'éclatement ou de la prolongation de conflits armés dans différents pays, de situations de violence généralisée, de violations répétées des droits humains et des conséquences de plus en plus désastreuses du changement climatique, nous assistons depuis des années à **une vague de migration qui pousse des millions de personnes dans le monde à quitter leur pays d'origine à la recherche de perspectives de vie meilleures et plus dignes.**

Compte tenu de sa position géographique à la frontière sud de l'Europe, **l'Italie est l'un des points d'entrée et de transit les plus importants pour les flux migratoires vers d'autres États du nord**, principalement l'Allemagne et le Royaume-Uni (OIM, 2022). Entre janvier et fin juin 2023, 60 802 personnes arrivées par mer ont été enregistrées dans notre pays, avec des débarquements sur différents sites, selon le ministère de l'Intérieur. Entre janvier et mars, 2 625 arrivées par voie terrestre ont été interceptées à la frontière avec la Slovénie (HCR, 2023). Cette dernière, en particulier, est l'étape finale de la route des Balkans occidentaux¹, l'un des principaux couloirs de migration vers l'UE en provenance du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Afrique (Conseil de l'Union Européenne, 2023).

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la situation à Vintimille : en effet, la route des Balkans vers les pays d'Europe occidentale passe par l'Italie, avec une première entrée à Trieste, par laquelle on rejoint ensuite la ville ligure. En particulier, depuis 2014, Vintimille est devenue l'un des points de passage les plus importants d'Europe pour la majorité des migrants arrivant par voie maritime ou terrestre et tentant de franchir la frontière française (voir WeWorld (2021), *Vintimille : le voyage des migrants entre pandémie et nouveaux accueils*). Étant donné que les deux principales routes migratoires européennes, les Balkans et la Méditerranée, y convergent et que des milliers de personnes y restent bloquées en raison des refus constants de la police française (PAF - *Police Aux Frontières*), la ville a été rebaptisée «l'entonnoir de l'Europe». La gestion des flux migratoires a, en effet, été compliquée par la suspension du traité de Schengen² par le gouvernement français en 2015, qui a conduit à la réintroduc-

tion de contrôles systématiques aux frontières. Cette situation a entraîné (et continue d'entraîner) le rejet à la frontière de milliers de personnes, dont des femmes et des mineurs étrangers non accompagnés (MNA), qui sont donc contraints de rester à Vintimille, **au risque d'être victimes de réseaux criminels qui organisent des franchissements irréguliers de la frontière et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation**, en les trompant avec la promesse d'une contrepartie pour leur état une fois qu'ils ont franchi la frontière franco-italienne.

Afin de répondre aux besoins de protection des droits humains et des libertés fondamentales des migrants en transit à Vintimille, WeWorld a lancé en 2016 un projet, en collaboration avec Caritas Intemelina et Diaconia Valdese, pour leur fournir des services de soutien et d'assistance, en mettant la priorité **sur les familles, les femmes et les mineurs non accompagnés**. Afin d'identifier le statut légal et les besoins primaires des personnes en transit, le personnel local offre un soutien et des renseignements, une sensibilisation et des services de premier accueil. Après la fermeture de Campo Roja³, la seule structure d'accueil structurée dans la région et mise en place par la Croix-Rouge italienne, WeWorld, Caritas Intemelina et Diaconia Valdese ont ouvert **une structure d'accueil (informelle) de nuit en novembre 2020⁴**. Elle est mise à disposition gratuitement par le diocèse, pour aider les centaines de personnes qui se sont retrouvées dans la rue en attendant d'entrer dans le circuit d'accueil proprement dit. **Depuis l'ouverture du service en juin 2023, 3 117 migrants ont été accueillis, dont 1 264 mineurs et 1 269 femmes**. En plus, des activités de premiers secours et de soutien matériel, comme la distribution de kits de premiers secours et de produits de première nécessité, le projet comprend des **actions de communication et de plaidoyer** avec les autorités locales et la population de Vintimille, des **ateliers éducatifs et récréatifs avec les écoles secondaires** pour favoriser la connaissance du phénomène migratoire. En 2022, les services d'assistance matérielle, psychologique et juridique ont touché un total de 5 014 personnes (dont 291 mineurs

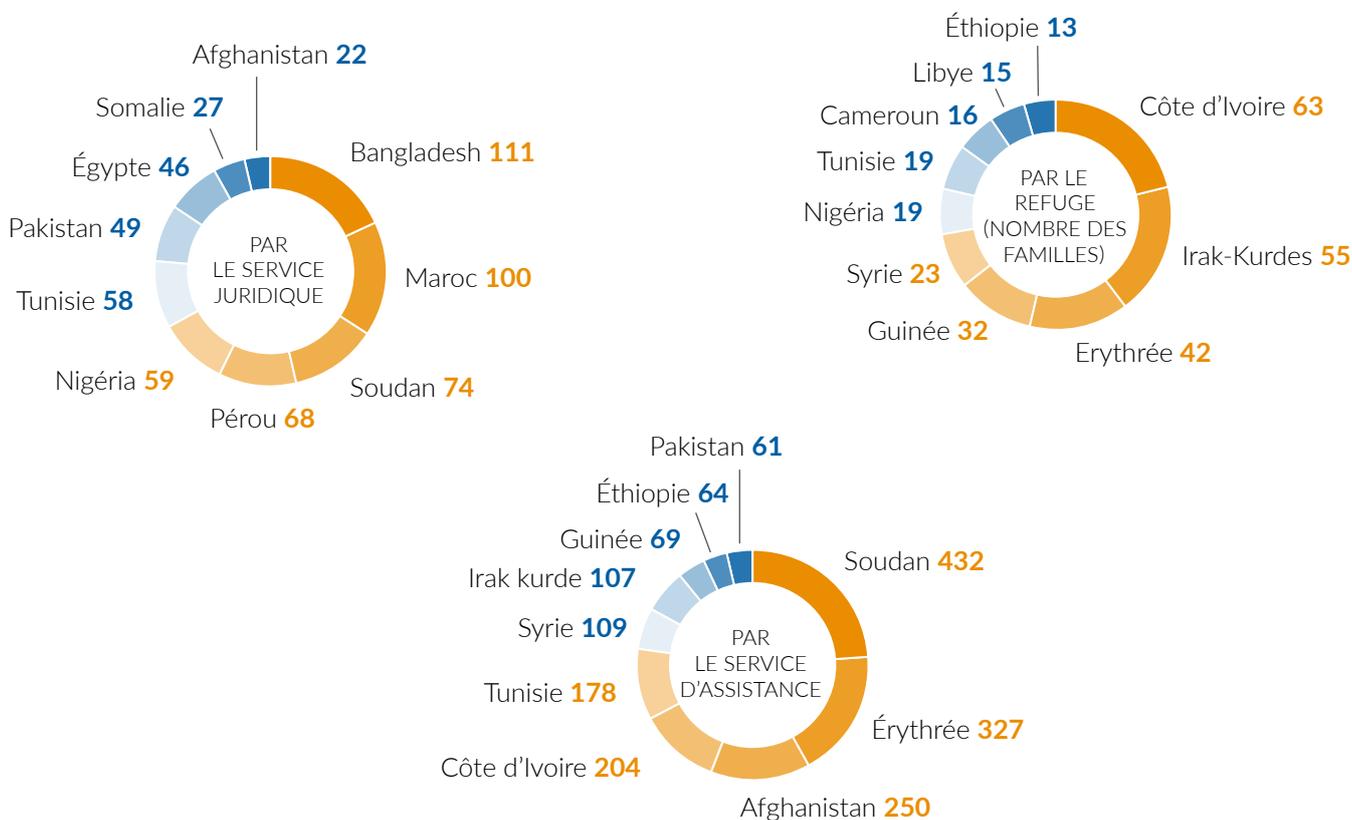
3 Inauguré en 2016, Campo Roja a été fermé pendant la période pandémique en raison du faible nombre d'arrivées et du risque élevé d'infection par le COVID-19. Avant sa fermeture, il s'agissait d'un centre territorial de premier accueil où les migrants pouvaient séjourner pendant sept jours et obtenir suffisamment d'informations pour choisir de demander l'accueil en Italie, et donc d'être identifiés, ou de partir vers d'autres destinations.

4 Les structures d'accueil informelles ne font pas partie du système d'accueil formel et institutionnel mis en place en Italie. Ce dernier est en effet composé de hotspots, de centres de premier accueil et de centres de second accueil appartenant au SAI (Système d'Accueil et d'Intégration) et vise à fournir un soutien et une assistance qui vont au-delà de la nourriture et de l'hébergement. Selon la structure, des procédures d'identification peuvent être entamées, des demandes d'asile examinées, une assistance juridique et linguistique fournie, ou encore l'orientation et l'intégration professionnelle.

1 Comprend l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie.

2 L'accord de Schengen, signé en 1985, a créé l'espace du même nom dans lequel les pays participants garantissent la libre circulation des personnes par la suppression des contrôles aux frontières intérieures. L'Italie a adhéré en 1997.

LES 10 PREMIÈRES NATIONALITÉS DES PERSONNES ASSISTÉES EN 2022



étrangers non accompagnés), principalement originaires d'Afrique et d'Asie occidentale.

Cependant, les données officielles disponibles offrent une image qui ne correspond que partiellement à la situation réelle des flux migratoires. Pour quantifier le nombre de personnes qui traversent le territoire de l'Italie et de Vintimille, il ne suffit pas d'examiner les routes méditerranéennes, c'est-à-dire les débarquements par voie maritime, et les demandes d'asile (qui nous indiquent quelles personnes s'arrêtent dans le pays). Il est également nécessaire d'examiner deux autres catégories de données : **les flux le long des routes des Balkans, c'est-à-dire les débarquements par voie terrestre, et les données sur les rejets à la frontière (ce que l'on appelle les réadmissions passives)**⁵. Ces dernières sont particulièrement significatives pour l'analyse du phénomène migratoire dans la ville de Vintimille, point de transit rapide traversé par des migrants se rendant ailleurs, principalement en Europe du Nord,

Actuellement, les données dont nous disposons indiquent que les flux et les rejets à la frontière de Vintimille sont augmentés: pour la seule année 2022, 17 000 passages ont été enregistrés, avec une moyenne de 150 rejets par jour depuis novembre (Caritas Intermelia, 2023).

Les données actualisées jusqu'en janvier 2023 indiquent que, **tout au long de l'année 2022, quelque 40 000 arrestations ont eu lieu à la frontière et 33 000 personnes ont été refoulées à la frontière et contraintes de retourner en Italie** (AIDA, 2023). Le durcissement à la frontière s'est poursuivi au premier semestre 2023, avec **des rejets concernant 17 521 personnes du 1er janvier au 15 juin**, selon la préfecture de Nice, **contre 13 695 sur la même période de l'année précédente** (soit une augmentation d'environ 30 %) (BFM Côte d'Azur, 2023). Il est à craindre que ces chiffres augmentent à la suite du renforcement des contrôles aux frontières et au déploiement par la France de renforts frontaliers supplémentaires au début du mois de mai (Ansa, 2023).

5 Les réadmissions passives impliquent l'obligation pour l'Italie de réadmettre sur son territoire les migrants qui ont été arrêtés par la police française à la frontière et, avant, entrés dans notre pays par la mer.



NOMBRE DE REFOULEMENTS⁶

Année	Totale
2016	31.025
2017	50.306
2018	29.600
2019	18.125
2020	22.616
2021	30.146
2022	33.000



L'observation empirique, c'est-à-dire les témoignages des organisations sur le terrain, permet également de mieux comprendre le phénomène migratoire dans toute sa complexité. **Le monitoring des flux de personnes aux frontières, en particulier la présence de femmes seules ou accompagnées d'enfants, peut contribuer à révéler la présence de victimes de la traite et de l'exploitation. C'est précisément l'observation empirique aux frontières qui nous fournit des données mettant en évidence une féminisation récente des flux:** alors que dans le passé il y avait une prédominance de migrants de sexe masculin ou d'unités familiales, depuis deux ans le nombre de femmes non accompagnées ou de femmes en transit avec des enfants qui les accompagnent est en perpétuelle augmentation. Plus précisément, en ce qui concerne les retours en Italie après

⁶ Pour la période 2016-2020, les données utilisées sont celles publiées par le préfet du département PACA (Provence-Alpes Maritimes-Côte d'Azur) et le ministère de l'Intérieur ; pour 2021, les données communiquées par la Police aux frontières française et la préfecture de Nice à l'ONG française Anafé ont été utilisées ; enfin, pour 2022 on fait référence aux données publiées par l'AIDA en janvier 2023.

des séjours à l'étranger ou des tentatives de demande d'asile, **une augmentation des femmes d'origine nigériane en provenance de France et d'Allemagne a été observée à partir de 2020. En plus, en examinant les flux de Vintimille vers la France, une augmentation des flux de femmes en provenance de la Côte d'Ivoire (+607 en 2020 et +1 256 en 2021) et de la Guinée (+600 en 2021, soit une augmentation de 60%) a été observée au cours de la même période** (PIAM, 2023). Il n'est pas facile de comprendre la dynamique à la base de ces mouvements: il s'agit de femmes qui sont arrivées en Italie par les routes méditerranéennes mais qui ont ensuite rejoint Vintimille, quelques jours après le débarquement. Seule un travail en réseau capillaire et une collaboration entre tous les organismes opérant de part et d'autre de la frontière peuvent permettre de reconstituer la logique et de comprendre comment et pourquoi ces femmes ont fui vers le Nord, puis vers la France, ou si ces flux sont liés à la traite internationale des êtres humains.

Partant de ces considérations, ce rapport vise à retracer le projet mis en œuvre à Vintimille et à reconstruire, plus en général, à la fois son contexte que les changements intervenus dans les flux migratoires au cours des dernières années. En particulier, leur récente féminisation conduit à les encadrer, potentiellement, dans la dimension de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Pour cette raison, le rapport analyse le phénomène de la traite des personnes en Italie dans une perspective de genre, intergénérationnelle et intersectionnelle, en soulignant les raisons pour lesquelles les femmes et les enfants, en particulier les migrants, sont plus exposés au risque d'être victimes. Par la suite, ce rapport se concentre sur le cas spécifique de Vintimille et rend compte de la situation également à travers les expériences du personnel présent sur place et les voix des femmes migrantes qui traversent le territoire. Soulignant les aspects critiques de la gestion des flux migratoires dans la ville ligure, l'analyse vise à mettre en évidence l'importance du travail de terrain effectué chaque jour par le personnel local et à mettre en lumière la condition réelle des migrants à Vintimille, malheureusement encore largement invisibles.



1. Traite des Êtres Humains et exploitation sexuelle

1.1 LES FEMMES, LES JEUNES FILLES ET LES ENFANTS : LES PRINCIPALES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou la détention d'une personne par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes d'oppression, l'enlèvement, la tromperie, l'abus de pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité de la victime, à des fins d'exploitation (par travail ou sexuelle)⁷. Le phénomène constitue **une forme moderne d'esclavage qui viole de manière flagrante une série de libertés et de droits humains fondamentaux : le droit à la vie, à un travail digne, à la santé, à l'absence d'esclavage et de travail forcé, à l'absence de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, etc.** Bien que ces droits universels doivent être garantis à tout être humain sans distinction, il existe des catégories plus vulnérables (et donc plus exposées au risque d'être victimes du phénomène) vers lesquelles les mécanismes de protection et de soutien devraient être renforcés et ciblés, dans une perspective de genre et intergénérationnelle (CDC, 2023).



LES TECHNIQUES DE RECRUTEMENT DES VICTIMES

Les moyens utilisés par les trafiquants pour attirer les victimes de la traite **utilisent précisément les fragilités liées à leur situation économique, sociale ou culturelle.** En effet, le plus souvent :

- La victime est attirée par la promesse d'une amélioration de sa situation, qui, selon le cas, peut consister en une fausse offre d'emploi régulier, de mariage ou d'un autre engagement en échange d'une dette financière. Dans certains cas, les familles en situation de pauvreté peuvent être incitées à abandonner leurs enfants pour tenter d'améliorer leur situation économique ou la victime peut être enlevée directement par des organisations criminelles (Ministère de l'Intérieur, 2021).
- Après le recrutement et, si nécessaire, le transfert vers une autre destination, la victime est isolée et subit souvent des violences physiques et/ou psychologiques afin d'être maintenue dans un état de sujétion et de dépendance. La soumission peut prendre différentes formes telles que le vol de documents ou la menace de représailles et de violences, parfois également dirigées contre les membres de la famille de la victime (Ministère de l'Intérieur, 2021).

7 Selon la définition donnée dans le protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. https://osservatoriointerventitratte.it/wp-content/uploads/2013/03/Protocollo_addizionale_sulla_Tratte.pdf?_gl=1*1sds6jk*_up*MQ.*_ga*MTQ4MTgzMDQ1My4xNjg0ODQ2Njgw*_ga_SX08FMYW5P*MTY4NDg0NjY3OS4xLjAuMTY4NDg0NjY3OS4wLjAuMA.





LA DIFFÉRENCE ENTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET LE TRAFIC DE MIGRANTS

La traite des personnes peut être confondue avec le trafic de migrants (ou l'introduction illégale de migrants sur le territoire d'un État) également parce que, souvent, ce sont eux qui en sont les victimes. Les deux phénomènes sont liés car les victimes de la traite entreprennent souvent leur voyage dans l'espoir de trouver une meilleure situation à l'étranger (il y a donc d'abord le crime de trafic de personnes et ensuite, pendant ou après ce dernier, le crime de traite des êtres humains). Malgré ces recoupements partiels, **les deux phénomènes différent à plusieurs égards : le type de crime auquel ils donnent lieu, la relation établie entre la victime et le trafiquant, la durée de cette relation, le profit pour le trafiquant et la dimension géographique** (ONU DC, 2023a).



TRAITE DES PERSONNES

- **L'infraction à l'encontre de la personne** car l'exploitation implique une violation de plusieurs droits humains de la victime et de sa dignité personnelle;
- La relation entre le trafiquant et la victime, déterminée par l'objectif de l'exploitation, est une relation de **soumission et de marchandisation** de cette dernière;
- Elle se déroule généralement sur **une période moyenne à longue**, car la victime est forcée d'effectuer des prestations de travail ou des activités sexuelles répétées;
- **Le trafiquant (ou le réseau criminel de plusieurs trafiquants associés) n'obtient pas un profit en une seule fois**, mais chaque fois que la victime est forcée d'effectuer ces activités;
- **Du point de vue du droit pénal, la traite des personnes n'a pas nécessairement une dimension internationale**: le crime (et les activités d'exploitation qui y sont liées) peut avoir lieu à l'intérieur d'un État, sans que les frontières ne soient franchies entre le pays d'origine de la victime et le pays de destination. Cependant, **dans la plupart des cas, le phénomène est transnational et, par conséquent, sa prévention et sa répression efficaces nécessitent la création de synergies, l'échange d'informations et la coopération entre plusieurs États.**



TRAFFIC DES MIGRANTS

- **Il s'agit d'une infraction contre l'État**, car elle implique l'introduction illégale d'une personne sur son territoire, en violation des lois régissant l'immigration dans cet État;
- La relation entre le trafiquant et la personne migrante n'est pas caractérisée par la coercition mais par le **consentement** de cette dernière, qui demande au trafiquant d'être transférée dans l'État de destination;
- Elle ne dure **que le temps nécessaire au transfert illégal de la personne** du pays d'origine vers le pays de destination;
- **Le trafiquant obtient son gain en une seule fois**, c'est-à-dire au moment du paiement de l'argent (ou d'une autre contrepartie) par la victime;
- **Du point de vue du droit pénal, le trafic de migrants a une dimension nécessairement internationale**, c'est-à-dire qu'il ne se produit que lorsque des personnes quittent un État et franchissent illégalement les frontières d'un autre.

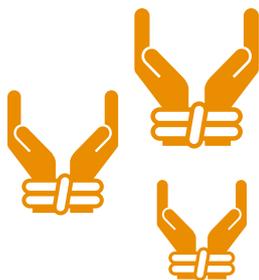
La traite des personnes, dont l'Organisation internationale du travail (OIT) estime **qu'elle a touché 50 millions de victimes pour la seule année 2021⁸**, constitue souvent une violation intersectionnelle des droits de groupes sociaux spécifiques. Les auteurs de la traite, souvent associés à de véritables réseaux criminels, ciblent des personnes appartenant à des groupes sociaux défavorisés, qui se trouvent dans des conditions de fragilité préexistantes et qui sont donc plus faciles à attirer et à garder sous leur contrôle avec la (fausse) promesse d'un avenir meilleur⁹. Souvent, les victimes vivent dans la pauvreté, appartiennent à des minorités (ethniques, religieuses, culturelles), viennent de milieux socio-économiques marginalisés, de Pays à faible revenu ou de zones de conflit (OIM, 2022). En particulier, les conflits augmentent le risque d'exposition à la traite, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone touchée, comme le confirme le profil des victimes identifiées au niveau mondial. Par exemple, avant l'escalade des hostilités en Ukraine et en Afghanistan, environ 12 % des victimes de la traite provenaient d'une zone de guerre ou d'une région voisine (Yémen, Palestine, Afghanistan, Irak, Syrie) (ONUUDC, 2023b)¹⁰.



La traite des êtres humains a été détectée dans 90 % des 171 guerres survenues

entre 1989 et 2016

(ONU Femmes, 2022)



8 Le nombre total se réfère à la fois à la traite à des fins d'exploitation par le travail et d'exploitation sexuelle. Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_854733/lang-en/index.htm.

9 Dans le circuit de la traite, il arrive également que les trafiquants aient eux-mêmes été victimes de la traite dans le passé.

10 Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la demande d'escortes et de prostituées ukrainiennes sur le marché mondial, sur des sites et des plateformes en ligne, a augmenté de 200 %, ce qui a incité les trafiquants à recruter et à exploiter les victimes (ONU Femmes, 2022). En particulier, selon les données recueillies par Thomson Reuters et rendues publiques par l'OSCE, l'analyse du trafic en ligne depuis le début de la crise humanitaire a montré des pics énormes dans les recherches de contenus explicites et de services sexuels par les femmes et les filles ukrainiennes. Plus précisément, cette hausse s'est produite sur les sites de "Matching" pour l'hébergement, les plateformes de chat vidéo et de streaming en direct, les médias sociaux, les moteurs de recherche en ligne et les services de messagerie. L'analyse de l'OSCE est disponible à l'adresse suivante : <https://www.osce.org/files/f/documents/d/3/543489.pdf>.



QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES?

Les groupes sociaux les plus vulnérables, et donc les plus exposés au risque de traite, sont les suivants :

- Les femmes et les jeunes filles issues de milieux socio-économiques défavorisés
- Les enfants et les jeunes issus de ménages à faibles revenus
- Les enfants et les jeunes impliqués dans le système de placement familial et de justice des mineurs
- Les personnes originaires de zones de conflit
- Les personnes originaires de pays à faible revenu
- Personnes appartenant à des minorités raciales et ethniques
- Personnes en situation de pauvreté
- Personnes migrantes
- Les immigrés sans papiers
- Membres de la communauté LGBTQIA+
- Membres de communautés indigènes/Membres de communautés ou minorités religieuses persécutées dans le pays d'origine

Les femmes victimes de la traite courent trois fois plus de risques que les hommes de subir des violences physiques et sexuelles, et les mineurs deux fois plus que les adultes.

(UNODC, 2023b)



En 2020, les femmes et les filles représentaient 60% de l'ensemble des victimes de la traite

(UNODC, 2023b)¹¹



Dans le cas spécifique d'une personne migrante, au-delà de l'âge et du sexe, d'autres facteurs d'exposition peuvent être déterminés par :

- **Les raisons du choix migratoire** qui, lorsqu'elles sont dictées par des situations défavorables, peuvent conduire la personne à tomber dans la tromperie et à être recrutée à des fins d'exploitation, dans le pays étranger de transit ou de destination.
- **Les pièges sur les routes migratoires**, qui peuvent pousser les migrants entre les mains de réseaux criminels organisés ou les exposer au risque d'extorsion et d'exploitation du travail.
- **Les problématiques liées au statut juridique**, en particulier dans le cas des migrants irréguliers, exposent la personne à d'éventuelles conséquences juridiques négatives, allant d'amendes à la détention ou à l'expulsion. De plus, l'irrégularité du statut conduit souvent les migrants à accepter des emplois dans des secteurs plus propices à l'exploitation, tels que l'exploitation minière, l'agro-industrie et le textile (OIM, 2022)¹².

11 Toutefois, l'ONUDC note que, depuis la période pré-pandémique, la tendance s'est légèrement inversée : bien que les femmes continuent de représenter la majorité des victimes, en 2019, la part des victimes féminines a diminué de 11 % et, dans le même temps, la part des victimes masculines a augmenté de 3%.

12 Pour une étude approfondie du phénomène du "caporalato" en Italie, voir WeWorld (2021), *The labour exploitation of migrant women in the agro-food chain : the case of Agro Pontino*, et WeWorld (2022) *Labour and female exploitation in the Piana del Sele*.

1.2 LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle désigne les cas où les activités de traite sont menées pour contraindre la victime à participer à des actes sexuels ou à fournir des services sexuels contre rémunération. La contrainte peut être exercée au moyen de violences (physiques ou psychologiques) ou de menaces, à l'encontre de la victime elle-même ou des membres de sa famille. **L'élément qui différencie la traite à des fins d'exploitation du travail de la traite à des fins sexuelles est l'objectif, qui est dans ce cas la contrainte exercée sur la victime pour qu'elle se livre à des actes sexuels.** Les femmes et les filles représentent la quasi-totalité des victimes: **globalement, seuls 9 % des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des hommes ou des garçons** (ONUDC, 2023b).



Dans le monde, **9 victimes sur 10 de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes ou des fillettes**

(UNODC, 2023b)

Par nature, la traite est un phénomène non visible et difficilement mesurable. **Identifier les victimes est en effet particulièrement difficile, et l'est devenu encore plus depuis quelques années en raison de la pandémie¹³.** En effet, par rapport à 2019, le nombre de victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle a diminué de 24 % au cours de la période COVID, principalement parce que la capacité criminelle des trafiquants s'est «aiguisée» pour s'adapter aux mesures d'enfermement. Alors qu'auparavant, l'exploitation sexuelle se déroulait principalement dans des lieux publics ou ouverts, le phénomène s'est ensuite aggravé et a commencé à se déplacer vers des espaces fermés et plus cachés (et, par conséquent, plus difficiles à détecter). Les trafiquants ont ainsi eu davantage de possibilités d'opérer dans l'ombre, ce qui a réduit la capacité des institutions à détecter le crime (ONUDC, 2023b).

13 De plus, la difficulté d'intercepter les victimes et d'identifier clairement la dynamique du phénomène empêche l'élaboration de politiques efficaces de prévention et de répression de la traite, ainsi que l'adoption d'outils adéquats de soutien et de protection des victimes.



LA TRAITE D'ÊTRES HUMAINS ET LES INSTRUMENTS DE PROTECTION RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

RÉFÉRENCES INTERNATIONALES

- **Protocole additionnel** sur la traite des personnes¹⁴ à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (2000) :
 - » Distinction entre la traite et le trafic d'êtres humains¹⁵
 - » Caractéristiques spécifiques du phénomène
 - » Obligation pour les États membres de criminaliser la traite et le trafic dans leur législation nationale
- **CEDAW** (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
 - » Obligation pour les États membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer la traite des personnes et l'exploitation de la prostitution
- **Recommandation générale n° 19** adoptée par le Comité CEDAW¹⁶
 - » Incompatibilité de la traite avec le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes (car elle porte atteinte à la dignité des femmes et les expose à des risques élevés de violence et d'abus)
- **Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'enfance et de l'adolescence** (??) concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants¹⁷
 - » Répression de la traite et du trafic d'enfants à quelque fin que ce soit, y compris à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **Convention de Varsovie** (2005)¹⁸
 - » Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains
 - » Obligation d'établir un cadre global pour la protection et l'assistance des victimes et des témoins, en particulier l'assistance matérielle et psychologique et le soutien à leur réintégration dans la société¹⁹.
- **Directive n° 36 du Parlement européen et du Conseil** ²⁰(2011)
 - » Règles communes à tous les États membres de l'Union européenne pour déterminer les infractions liées à la traite des êtres humains et fixer les sanctions correspondantes
 - » Adoption de mesures visant à renforcer la prévention du phénomène et la protection des victimes²¹
 - » Possibilité d'accorder une carte de séjour pour raisons humanitaires à la victime de la traite, indépendamment de sa coopération avec les autorités judiciaires

RÉFÉRENCES ITALIENNES

- **Loi n° 228/2003** ²²
 - » Inclusion du phénomène dans le crime de réduction en esclavage²³
 - » Création, auprès de la présidence du Conseil des ministres, du Fonds pour les mesures de lutte contre la traite destinée à financer des programmes d'assistance et d'intégration sociale en faveur des victimes.
- **Décret législatif n° 24/2014**²⁴
 - » Définition des comportements dans lesquels l'infraction est identifiée²⁵
 - » Attribution de la fonction de «Point de contact national» au Département de l'égalité des chances, avec des missions de coordination, d'orientation, de suivi du phénomène et de réalisation de statistiques.

14 Pour la différence entre traite et trafic, voir par. 1.1. Le Protocole est disponible dans <https://file.asgi.it/protocollo.addizionale.tratta.it.pdf>.

15 Voir le par 1.1.

16 Le comité CEDAW est l'organe de suivi technique de la convention. Il a pour fonction de surveiller le degré de respect et de mise en œuvre de la Convention dans les États membres, de formuler des recommandations à son sujet et de fournir des interprétations faisant autorité des obligations et des droits énoncés dans la Convention. La recommandation est disponible à l'adresse suivante https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2FCEDAW%2FGEC%2F3731&Lang=en.

17 In <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-rights-child-sale-children-child>.

18 La Convention a été ratifiée par l'Italie avec la Loi 108/2010. Le texte intégral in <https://rm.coe.int/168047cd70>.

19 Parmi les mesures prévues, les soins médicaux, des conseils juridiques, des informations et un hébergement dans un logement approprié.

20 <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:101:0001:0011:IT:PDF>.

21 Par exemple, en prévoyant que les victimes reçoivent une assistance avant, pendant et après la procédure pénale et en précisant que les mesures de soutien peuvent consister en la fourniture d'un hébergement, de soins médicaux et d'une assistance psychologique, ainsi que de services d'information et de traduction. En ce qui concerne plus particulièrement les enfants et les adolescents, elle prévoit des mesures complémentaires, telles qu'une assistance physique et psychosociale, l'accès à l'éducation et, le cas échéant, la possibilité de désigner un tuteur ou un représentant.

22 In <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/gu/2003/08/23/195/sg/pdf>.

23 En modifiant les articles 600 (Réduction ou maintien en esclavage), 601 (Traite des êtres humains) et 602 (Achat et vente d'esclaves) du Code Pénal.

24 Le Décret, qui a mis en exécution la Directive Européenne n36/2011, peut être consultée in <https://www.gazzettaufficiale.it/eli/gu/2014/03/13/60/sg/pdf>.

25 Par exemple, l'exploitation des victimes de la traite se réfère plus largement à la contrainte au travail, y compris au travail sexuel, à la mendicité et à d'autres activités illicites impliquant l'exploitation ou le prélèvement d'organes.



LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE DANS LE CONTEXTE DE LA JUSTICE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

La traite à des fins d'exploitation sexuelle a des **effets extrêmement graves sur la santé physique et mentale et le bien-être des victimes**. Les pathologies les plus fréquemment signalées sur le plan psychologique sont l'anxiété, la dépression et les troubles de stress post-traumatique, ainsi que l'augmentation de l'abus d'alcool et de drogues (APA, 2023). De plus, en raison de l'obligation de se prostituer et des violences physiques et sexuelles qu'elles subissent, les femmes et les filles victimes de la traite sont plus exposées au risque de contracter des infections sexuellement transmissibles, telles que le VIH/SIDA, de souffrir de douleurs pelviennes, de traumatismes rectaux et d'infections urinaires, d'avoir des grossesses non désirées et des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, et de contracter des infections génitales ou d'être mutilées à la suite de procédures médicales pratiquées dans des conditions d'hygiène insuffisantes, voire inexistantes (ibid.).

Cette marchandisation du corps des victimes entraîne une profonde violation de leurs droits humains dans le cadre plus large de la justice sexuelle et reproductive (voir WeWorld (2023), WE CARE. *Atlas de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, infantile et adolescente dans le monde*). Cette dernière, en effet, **en liant les droits sexuels et reproductifs à une question supérieure de justice sociale, fait référence à un certain nombre de garanties fondamentales des droits humains**, y compris les droits à la vie, à la santé, à la vie privée, à l'éducation, à l'information, à la liberté d'expression, à la protection contre la violence et la discrimination, et à la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants. De ce fait, **une bonne santé sexuelle et reproductive implique un état de bien-être physique, mental et social total dans tous les domaines liés à la reproduction**. Cela signifie que les personnes doivent pouvoir avoir une vie sexuelle satisfaisante et sans danger, la capacité de se reproduire et la liberté de décider si, quand et à quelle fréquence elles le feront. Pour préserver leur santé sexuelle et reproductive, ils doivent avoir accès à des informations précises et à des méthodes de contraception sûres, efficaces, pratiques et choisies en toute connaissance de cause. Dans ce cadre, elles doivent connaître les infections sexuellement transmissibles et être en mesure de s'en protéger et, si et quand elles décident d'avoir des enfants, elles doivent avoir accès à des professionnels de santé qualifiés et à des services qui peuvent les aider à avoir une grossesse contrôlée, un accouchement sans risque et un bébé en bonne santé (voir WeWorld (2023), WECARE. *Atlas de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, infantile et adolescente dans le monde*).

Le droit à la santé sexuelle et reproductive ainsi appréhendé est encore refusé à plusieurs groupes sociaux vulnérables, qui continuent de subir des discriminations au quotidien. En ce qui concerne les femmes, les enfants et les adolescents, cela est dû au fait que le développement et l'exercice de leurs droits sont entravés par un **contexte culturel dominé par les hommes, dans lequel persistent des discriminations liées au genre et aux générations**. De plus, en adoptant une approche intersectionnelle, si les femmes et les enfants appartiennent en même temps à plusieurs groupes sociaux défavorisés et victimes de préjugés, le risque de subir des formes de discrimination qui se chevauchent et se cumulent est amplifié.

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle **prive totalement les victimes du droit de décider librement de leur corps, de leur santé, de l'accès à des services de santé sûrs et de la liberté d'autodétermination de leur santé sexuelle et reproductive**. Non seulement elle porte atteinte à leur santé sexuelle et reproductive au sens strict, mais elle relève également d'une question de justice sociale, car elle vise les personnes qui appartiennent à des groupes plus vulnérables et, donc, plus exposées au phénomène.



SERVICES DE SANTÉ À VINTIMILLE: LE TRAVAIL DE MÉDECINS DU MONDE

LA VOIX DE

Giulia Berberi,

Médecin Projet Vintimille – Médecins du Monde Italie



Le réseau de Médecins du Monde (MdM) est présent à Vintimille depuis plusieurs années avec une équipe multidisciplinaire qui fournit une assistance médicale de base aux personnes en transit, principalement par le biais d'une clinique mobile et, depuis environ un an, également en soutien à CARITAS dans ses locaux. Dans les deux endroits, nous fournissons des services de santé directs et, pour les cas qui le nécessitent, nous facilitons l'accès aux soins spécialisés du système national de santé grâce à une collaboration avec les hôpitaux locaux et les centres de consultation.

D'après les données recueillies au cours de l'année écoulée, les pathologies les plus fréquemment rencontrées sont infectieuses et dermatologiques, en raison du manque d'hébergement adéquat qui contraint les personnes à vivre dans des conditions d'hygiène très précaires et d'abandon total. De plus, lors de nos visites, nous sommes souvent témoins de blessures importantes causées par des chutes accidentelles suite à des tentatives d'évasion de la police française le long du sentier Passo della Morte.

La population féminine que nous assistons se caractérise par une majorité de femmes enceintes et de femmes ayant des mineurs à leur charge. Lors des examens médicaux, il y a beaucoup de femmes qui ont survécu à la violence du voyage. Si le fait d'être des professionnels de la santé facilite la relation et la communication avec les personnes, le contexte d'accueil extrêmement instable et inadapté rend leur prise en charge très complexe. En plus d'être un lieu de transit temporaire, Vintimille manque de certains services essentiels dont beaucoup ont besoin, et c'est dans ce contexte marginalisé que les conditions de santé sont encore aggravées.

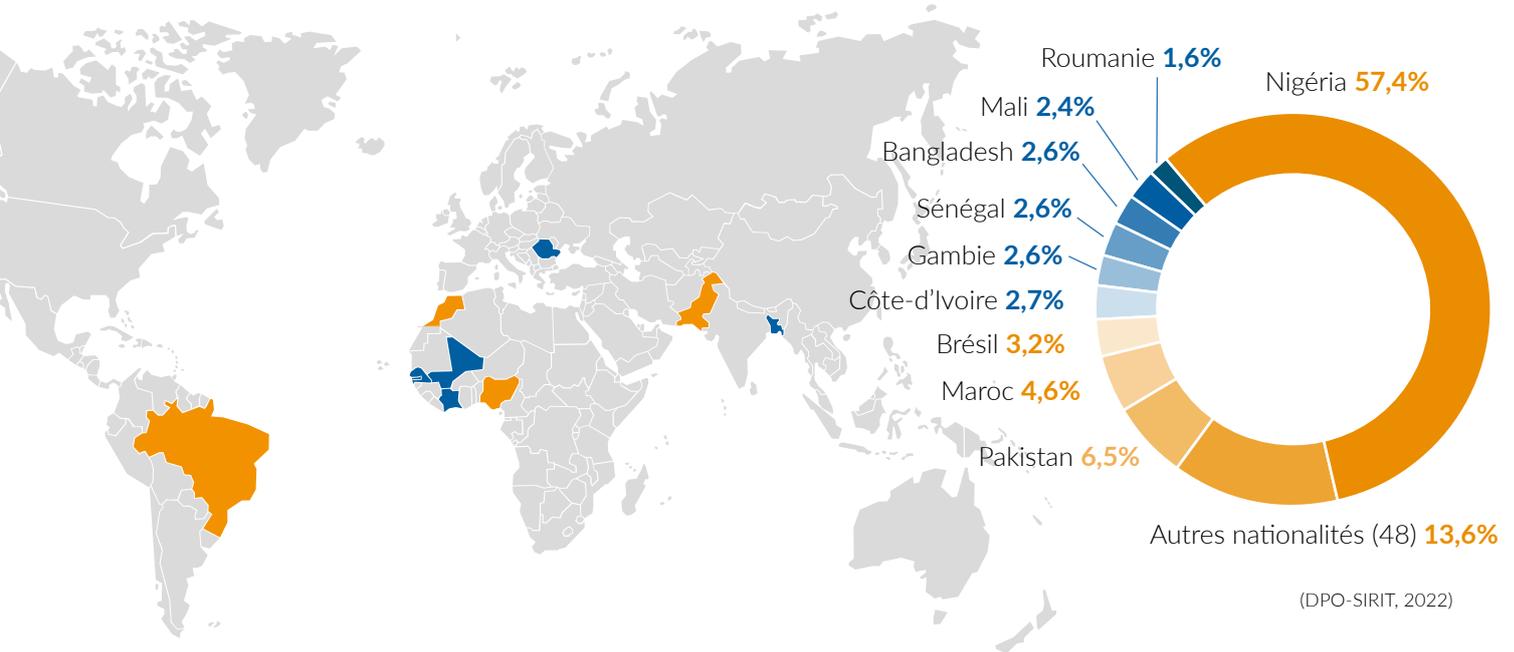
D'après la littérature, les survivants présentent des symptômes typiques des personnes torturées, tels que des réactions psychosomatiques, l'abus de substances psychoactives, la dépendance, l'hostilité et les conséquences psychophysiques des maladies sexuellement transmissibles. Au cours des différents mois de l'année, par exemple, la majeure partie de la population de passage est souvent contrainte de rester dehors pendant des jours sans trouver d'abri et sans avoir accès à des services essentiels tels que l'assainissement et l'eau potable. Ce contexte a donc d'énormes répercussions sur la santé physique et mentale des personnes. La santé mentale est gravement compromise par des événements tels que la violence physique et sexuelle, les menaces et les pressions auxquelles les survivantes sont soumises.

L'anxiété est le symptôme le plus fréquemment signalé dans la littérature, tandis que la dépression et le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) sont principalement mentionnés parmi les pathologies.

Pour toutes ces raisons, un système d'accueil fonctionnel comprendrait des services territoriaux dédiés à la violence fondée sur le genre pour les femmes reconnues comme survivantes de la violence, avec des parcours de soins de santé, psychologiques, sociaux et de réadaptation adéquate, ainsi que la présence d'une médiation linguistique et culturelle pour favoriser une prise en charge personnalisée et inclusive.



PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES VICTIMES DE TRAITE EN ITALIE



1.3 LE PHÉNOMÈNE EN ITALIE, SA GESTION ET SES PRINCIPAUX ASPECTS CRITIQUES

Le territoire italien reste particulièrement exposé aux mouvements migratoires de personnes et, en particulier, pour les victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, l'Italie peut représenter à la fois une destination et un lieu de transit. Le phénomène est d'ailleurs répandu non seulement en Italie, mais **aussi dans toute l'Union européenne, où il concerne 46% du nombre total de cas détectés**²⁶ (Frontex, 2022).

Entre 2016 et 2020, il y a eu une augmentation des dépôts de plainte et des signalements de traite des personnes en Italie et, **parmi les nationalités de trafiquants les plus fréquemment détectées, on trouve les Nigériens, les Roumains, les Italiens et les Albains. En général, les victimes de la traite sont souvent de la même nationalité que leurs trafiquants, avec lesquels elles partagent des liens ethniques et culturels** (ministère de l'Intérieur, 2021).

Étant donné que l'on estime que seulement **10 % des victimes se dénoncent aux autorités, il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle du phénomène** (*La Via Libera*, 2023). Cette question est également soulevée par l'utilisation de résidences privées et le recrutement sur Internet par des trafiquants qui utilisent de plus en plus des plateformes en ligne telles que les réseaux sociaux, les applications de téléphonie mobile et le *dark web*²⁷

26 La finalité de 21% des cas de traite est l'exploitation du travail, 12% l'affiliation à des réseaux criminels et les 4% restants la servitude domestique.

27 Il s'agit de la partie de l'Internet qui contient une infinité de sites Internet

En Italie,
**le nombre de cas
identifiés et assistés par
le système de lutte contre
la traite des êtres humains en
2022 était de 1 823. Parmi
eux, le 47% concernaient
l'exploitation sexuelle,
soit un total de 815 cas**

(DPD, 2022)

pour recruter des victimes, les exploiter et louer des appartements pour rendre leurs opérations difficiles à tracer, une situation qui a encore été aggravée par la pandémie (Ministère de l'Intérieur, 2021). L'analyse de la prostitution de rue et de sa population est un outil qui parvient, en partie, à rendre le phénomène plus

submergés et cachés, c'est-à-dire des sites qui ne peuvent pas être tracés parce qu'ils ne sont pas référencés dans les principaux moteurs de recherche. Ces sites sont rendus anonymes par l'installation de logiciels, souvent gratuits, ou d'autres dispositifs techniques. C'est précisément dans cette grande partie du réseau que se déroulent les activités de recrutement (grooming) et d'abus/ exploitation sexuels. Pour un examen approfondi des risques et des abus en ligne des filles, des enfants et des adolescents en particulier, voir WeWorld (2023), *Navigare senza bussola*.

visible. La prostitution est liée non seulement à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, mais aussi à au trafic irrégulier des migrants. En Italie, ce phénomène concerne environ 90 000 jeunes femmes et jeunes filles, principalement originaires d'Afrique et d'Europe de l'Est, pour une valeur d'environ 4,7 milliards d'euros (Codacons, 2022). Face à ce phénomène, l'Italie a adopté le modèle dit «abolitionniste» qui, pour éradiquer le problème, ne vise pas directement la prostitution elle-même, mais plutôt les comportements et les actes collatéraux (induction, complicité, recrutement, exploitation)²⁸. Après l'adoption de la loi Merlin en 1958²⁹, qui a rendu illégales les maisons closes (prostitution *indoor*), le phénomène s'est surtout répandu dans la rue (donnant lieu à la prostitution *outdoor*, c'est-à-dire dans des espaces ouverts). Cela a entraîné des répercussions potentielles sur les processus d'intégration socio-territoriale des femmes concernées et sur la possibilité d'obtenir un permis de séjour. Par ailleurs, les deux cas de prostitution *indoor* et *outdoor* présentent des caractéristiques qui les rendent difficilement détectables sans un maillage minutieux du territoire. Dans le premier cas, la difficulté est due à la moindre visibilité du phénomène, qui se déroule dans des espaces clos et par définition moins interceptés ; dans le second, au caractère délibérément caché des lieux choisis pour les activités prostitutionnelles (zones isolées, industrielles, quartiers connus pour n'être fréquentés que par des clients).

Selon les résultats de la supervision du respect du protocole de Palerme (2000), qui a sanctionné pour la première fois le crime au niveau international, **l'Italie ne fait pas d'efforts significatifs pour prévenir et combattre la traite et l'exploitation sexuelle** (US Department of State, 2022). Plus précisément, les critères minimaux ne seraient pas respectés sur plusieurs aspects fondamentaux : tout d'abord, **les données des associations travaillant dans le système de lutte contre la traite contrastent avec celles des autorités**, qui ont fait état, au cours des deux dernières années, d'une diminution des enquêtes sur les cas de traite et du nombre de victimes assistées. Deuxièmement, les systèmes d'identification des victimes continuent de présenter des lacunes qui découragent les victimes de porter plainte : en particulier, **les mesures de protection ne sont pas de nature à les protéger des éventuelles conséquences pénales auxquelles elles s'exposeraient pour les actes que les trafiquants les ont forcées à commettre** (par exemple, des peines pour prostitution qui pourraient conduire à l'emprisonnement). De plus, en ce qui concerne l'identification des

victimes³⁰, les organisations du secteur social (troisième secteur) continuent d'affirmer que nombre d'entre elles ne sont pas correctement identifiées à leur arrivée, avec le risque que certaines restent dans le système d'accueil, classées comme demandeurs d'asile ou immigrants irréguliers, et donc susceptibles d'être expulsées (ibid.). Ce besoin de protection découle non seulement du fait que les personnes migrantes sont soumises à la violence ou à l'exploitation, mais aussi du fait qu'en tentant d'échapper au contrôle des trafiquants, elles courent de graves risques pour leur sécurité³¹. Des questions similaires ont conduit l'organe de monitoring du protocole de Palerme (le GRETA)³² à effectuer une visite d'évaluation en Italie en février 2023, dont les résultats seront publiés en 2024³³.

La difficulté, d'une part, d'évaluer l'ampleur réelle du phénomène et, d'autre part, d'assurer la protection des victimes, impose d'agir sur plusieurs fronts parallèles. En particulier, il est nécessaire **d'améliorer la coordination entre les différentes instances étatiques et la société civile, en vue d'une mise en réseau ramifiée sur l'ensemble du territoire**. Ensuite, étant donné la nature transnationale du phénomène, il est essentiel de renforcer la **coopération transfrontalière, tant avec les forces de police des autres pays qu'avec les pays d'origine et de transit des flux migratoires**. Cela permettrait de partager les informations de manière plus efficace et transparente et, par conséquent, de mieux contrer les activités de traite menées par les réseaux criminels (US Department of State, 2022).

28 Loi 57/1958 in https://www.gazzettaufficiale.it/atto/serie_generale/caricaDettaglioAtto/originario?atto.dataPubblicazioneGazzetta=1958-03-04&atto.codiceRedazionale=058U0075&elenco30giorni=false

29 Loi 57/1958 in https://www.gazzettaufficiale.it/atto/serie_generale/caricaDettaglioAtto/originario?atto.dataPubblicazioneGazzetta=1958-03-04&atto.codiceRedazionale=058U0075&elenco30giorni=false.

30 L'identification, qui est une obligation pour les autorités de l'Etat, est le processus qui consiste à comprendre, à travers l'analyse du cas et les éléments qui ressortent des entretiens avec la personne, si cette dernière est victime de la traite. Parmi les sujets compétents pour l'effectuer, on trouve la police, la police des frontières, les bureaux d'immigration, en général tous ceux qui sont en contact avec les étrangers, les réfugiés et les demandeurs d'asile (donc aussi les opérateurs des organisations présentes dans les lieux d'arrivée et le personnel des structures d'accueil des demandeurs d'asile) et les commissions territoriales.

31 Exactement ces deux éléments sont à la base de la carte de séjour reconues par l'art. 18 du TUI (Texte Unique pour l'Immigration)

32 Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains

33 L'accent a été mis sur les mécanismes de protection des victimes et leurs possibilités concrètes d'obtenir justice

2. Etude de cas: Vintimille

2.1 LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE SUR LE TERRITOIRE ET LE RÉSEAU BEYOND BORDERS

Vintimille représente un **lieu d'observation privilégié** en ce qui concerne la dynamique des flux et l'évolution de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. En effet, depuis environ deux ans, le travail de terrain a révélé une **fématisation des flux migratoires vers et depuis l'Italie**, ce qui a soulevé plusieurs questions, par exemple sur la paternité des enfants voyageant avec les femmes, sur le rôle réel des éventuels accompagnateurs ou maris des femmes migrantes, et sur les raisons de leur mobilité. Pour répondre à ces questions, une stratégie de mise en réseau territoriale et de partage d'informations entre les différents États impliqués dans les flux est nécessaire. Le champ d'analyse (et d'action) s'est donc élargi grâce à la mise en place d'une coordination plus étroite entre les organismes et les associations opérant sur les différents territoires. Il est essentiel de **regarder au-delà de la frontière, en impliquant une pluralité d'acteurs, et de tenter de reconstituer l'histoire derrière les flux : le passé des femmes migrantes et leur parcours, depuis le pays d'origine, en passant par le pays de transit et en arrivant dans le pays de destination. C'est le seul moyen de mettre en lumière le caractère réellement volontaire ou non de ces mouvements** (PIAM, 2023).

Afin de mieux suivre les mouvements internes des personnes, en particulier des femmes et des jeunes filles migrantes potentiellement victimes de la traite, et de leur offrir assistance et soutien, **le réseau expérimental Beyond Borders** a été inauguré à Vintimille en février 2023. Il est né de la **collaboration d'associations présentes en Italie et en France** (PIAM, ASGI, Caritas Intemelia, Jobel, Autres Regards, Centro Jane Pannier, Centro di Cura Osiris, Centro per MSNA Soliha)³⁴. L'objectif est d'unir les forces pour assurer une réponse plus efficace aux besoins de protection des migrants qui se déplacent sur le territoire italien et français et de comprendre, en particulier, la nature des **mouvements secondaires** (c'est-à-dire les mouvements du pays d'arrivée vers un autre, pour y chercher une protection ou s'y installer) des personnes qui pourraient potentiellement avoir été exploitées par des réseaux criminels, principalement des femmes et des jeunes filles forcées à se prostituer. Au-delà de cet objectif principal, Beyond Borders vise à créer un réseau européen des organismes de lutte contre la traite des êtres humains

afin d'améliorer l'échange d'informations et de bonnes pratiques politiques et législatives.

Selon la MIST à Paris (Mission d'intervention et d'information sur la traite), entre 2018 et 2019, **des arrivées de plusieurs femmes nigérianes en provenance d'Italie ont été enregistrées sur le territoire français. Les motivations de ces flux peuvent également être très différentes les unes des autres**: dans certains cas, le déplacement est imposé par les trafiquants, dans d'autres, il peut s'agir de la tentative de régulariser son statut légal de migrant suite à l'échec des parcours effectués en Italie. **La même ambiguïté existe en ce qui concerne les mouvements de retour vers notre pays, principalement en provenance d'Allemagne et de France**: certains sont dictés par le désir de chercher du travail, d'autres peuvent être forcés et, par conséquent, liés à l'implication de réseaux criminels dans le déplacement des victimes, d'autres encore, en raison de l'application de la procédure de Dublin, selon laquelle c'est l'État qui a enregistré en premier l'arrivée de la personne migrante qui doit examiner la demande d'asile³⁵.

En ce qui concerne les mouvements secondaires, les principales questions critiques sont, d'une part, la vulnérabilité à l'arrivée dans le «nouveau» Pays, qui, en fait, dans le cas de mouvements forcés par des trafiquants, peut entraîner ce que l'on appelle une nouvelle traite (*re-trafficking*), c'est-à-dire le cas où la victime retombe dans le réseau d'exploitation après avoir quitté le système de lutte contre la traite; **d'autre part, les complications causées par la réforme même du règlement de Dublin en 2020³⁶**. Par exemple, en Allemagne, auparavant, lorsqu'une personne était identifiée comme victime de la traite, la demande d'asile était également prise en compte même si la personne arrivait d'un autre pays européen. Depuis 2020, l'augmentation du nombre de demandes d'asile a conduit à un durcissement des autorités à l'égard des victimes de la traite également. Dans ce cas, le délai serré rend difficile l'arrêté de transfert et, par conséquent, un voyage de retour est effectué, entraînant de nouveaux événements traumatisants pour les personnes qui ont déjà

35 Parmi les principales propositions de réforme figurent la création d'un nouveau système de gestion de l'asile et des migrations qui répartit mieux les demandes d'asile entre les États membres au moyen d'un nouveau mécanisme de solidarité ; la mise en place de mesures extraordinaires et temporaires pour faire face aux situations de crise et de force majeure dans le domaine de l'immigration et de l'asile ; l'introduction d'un nouvel examen préliminaire obligatoire, comprenant des contrôles d'identification, de santé et de sécurité, ainsi que la prise des empreintes digitales et l'enregistrement dans la base de données Eurodac ; l'adoption d'un règlement harmonisant les procédures d'asile au niveau de l'UE (Conseil de l'Europe, 2023). Pour un aperçu complet des propositions de réforme, voir <https://www.consilium.europa.eu/it/policies/eu-migration-policy/eu-asylum-reform/>.

36 In https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2020-0361_1T.html.

34 Pour plus d'information: <https://piamonlus.org/news-piam/le-news-di-piam/beyond-borders-nasce-la-rete-internazionale-di-associazioni-contro-la-tratta/>



connu des situations de vulnérabilité et des cas d'exploitation (ASGI, 2022). **Au vu de la forte tendance des institutions nationales et européennes à entraver la mobilité interne des demandeurs d'asile au sein du continent**, sans se limiter au territoire français, le réseau *Beyond Borders* vise à développer des collaborations aussi avec les agences allemandes de lutte contre la traite des êtres humains, qui suivent souvent les migrants des pays d'Europe du Sud (en effet, l'une des intentions futures du réseau est également d'étendre les collaborations existantes aux agences de lutte contre la traite des êtres humains présentes dans d'autres pays européens, tels que l'Espagne et la Belgique).

Selon *The Justice Project*, une association allemande qui offre des conseils et un soutien aux victimes de la traite, **les femmes qui arrivent en Allemagne après avoir été victimes de la traite à des fins d'exploita-**

tion sexuelle en Italie, en Espagne et en France³⁷ sont principalement d'origine nigériane et camerounaise.

Cependant, le dépôt d'une plainte contre ses exploiters, qui est souvent le seul moyen de régulariser son séjour dans l'État si les conditions dans le pays d'origine ne permettent pas d'obtenir l'asile, offre une protection plutôt faible : tout d'abord, si la procédure pénale est classée sans suite ou si les accusés ne sont pas condamnés, la victime qui a déposé la plainte devient irrégulière. Ensuite, comme la plainte porte souvent sur des faits qui se sont produits dans un autre État, toute la procédure est ralentie par les obstacles à la communication et à la transmission de documents entre les bureaux des procureurs des différents pays. C'est pourquoi *The Justice Project* a lancé un projet visant à fournir des conseils et un soutien aux personnes transférées via le système de Dublin.

 37 Pour plus d'informations concernant The Justice Project, voir <https://www.thejusticeproject.net/>

2.2 VOIX DU TERRAIN

LA VOIX DE

Jacopo Colomba,

Project Manager, WeWorld (prendre photo da Indice 2023)



Je fais partie du projet WeWorld à Vintimille depuis 2018 et, depuis ces jours-là jusqu'à aujourd'hui, il y a eu énormément de changements en termes d'objets, de contexte et de relations avec les parties prenantes sur le terrain. De 2018 à 2020, nous avons beaucoup travaillé au sein du Campo Roja et, entre-temps, nous avons continué à nous projeter dans le territoire. Cependant, à l'époque, il n'y avait pas de collaboration aussi étroite entre toutes les organisations présentes. Des réunions de coordination étaient organisées, mais il n'y avait pas de véritable réseau opérationnel. Après la fermeture du Campo Roja et l'abandon de certaines organisations, une collaboration plus étroite s'est instaurée avec Caritas, Diaconia Valdese et Save the Children, avec qui nous partageons désormais des espaces et des activités. Entre 2020 et 2021, en raison de l'augmentation des flux (interrompus pendant quelques mois seulement par la pandémie) et de l'absence totale de soutien de l'État, nous avons réalisé qu'il était nécessaire pour les quelques organisations qui restaient dans la région d'unir leurs forces et de créer un réseau plus solide. Avec les institutions, la questure et la préfecture, nous avons toujours essayé de maintenir un canal de communication et de médiation ouvert, afin d'assurer un pont entre les administrations locales et les migrants. Nous menons des activités de facilitation et de coordination, et nous leur soumettons même des cas : sur un territoire aussi petit, c'est la seule façon d'obtenir des résultats concrets.

Après l'arrêt causé par la pandémie, les mouvements ont repris lentement : 2022 a enregistré 33 000 rejets à la frontière et, très probablement, fin 2023, ce seuil sera dépassé. Depuis un an et demi, la part des mineurs étrangers francophones isolés (en provenance de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Mali et du Cameroun) oscille entre 20 % et 25 % du total des flux. La composante féminine et celle des ménages ont également beaucoup changé entre 2022 et 2023 : en 2022, on voyait des ménages nombreux, avec 4 ou 5 enfants, originaires d'Iran, d'Afghanistan et d'Irak et provenant de la route des Balkans ou de débarquements depuis la Turquie. En revanche, en ce qui concerne les femmes, les cinq premiers mois de 2023 ont vu une augmentation des femmes seules en provenance de Tunisie, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Mali et parfois de Sierra Leone (nationalité que nous avons rarement enregistrée auparavant).

De nombreuses mesures prioritaires doivent être prises : davantage de ressources sont nécessaires pour des catégories et des fragilités spécifiques, telles que les familles qui rentrent au pays, les mineurs étrangers non accompagnés et les victimes de la traite des êtres humains. Il est également primordial d'assurer une permanence humanitaire stable et durable, en particulier pour les demandeurs d'asile et les hommes seuls, y compris les jeunes garçons, qui peuvent avoir été victimes de violences, de tortures et d'exploitation. Il ne fait aucun doute qu'une assistance structurée est nécessaire, mais la situation reste bloquée et persiste l'idée que ces migrants sont « clandestins » et qu'il n'existe pas de formule légale pour les accueillir.



LA VOIX DE

Serena Regazzoni,

*Responsable de l'immigration et de l'accueil des demandeurs d'asile,
Caritas Intemelja*



Caritas est présente à Vintimille depuis 2015, offrant des services non seulement aux migrants mais, plus généralement, à toutes les personnes en situation de difficulté sociale, économique, relationnelle. Je suis arrivée ici quelques mois avant que la France ne ferme la frontière et, lorsque cela s'est produit, la situation a considérablement changé : les présences sur le territoire ont commencé à augmenter sensiblement, d'abord de quelques dizaines, puis de centaines, atteignant des pics de 600 par jour, comme cela s'est produit en 2017. En 2015, nous avons distribué des repas à 3 000 personnes, puis nous sommes montés à 15 000 en 2016, à 23 000 en 2017 et à 8 000 en 2018, grâce à l'ouverture du Campo Roja, qui nous a beaucoup soulagés. En 2019, nous avons distribué 6 700 repas et, après la fermeture du camp, les chiffres sont repartis à la hausse : 9 945 repas en 2020, 22 300 en 2021 et 25 753 en 2022. Cette situation nous met à rude épreuve. Il est impensable qu'il n'y ait pas d'endroit où les gens peuvent accéder, satisfaire leurs besoins primaires et, deuxièmement, recevoir des informations juridiques essentielles.

En ce qui concerne la composante démographique, les flux en provenance d'Afrique francophone et la présence de femmes seules avec enfants ont fortement augmenté ces derniers mois. Pour le seul premier trimestre 2023, le Child Friendly Space³⁸ a enregistré 407 personnes, dont 169 femmes et 25% de mineurs isolés. Cette féminisation est perceptible depuis environ six mois : en regardant les données de suivi du Projet TEH³⁹ de lutte contre la traite, dont Caritas est chef de file, d'octobre à mars 2023, nous avons rencontré un total de 367 femmes victimes potentielles de la traite, principalement originaires de Côte d'Ivoire, du Nigéria et de Guinée. L'opératrice du projet TEH raconte qu'après avoir déblayé le lit de la rivière Roja à la fin du mois de mai, les dizaines de femmes qui y séjournaient ont disparu en direction de la France. La même dynamique est observée au niveau du quai mort de la gare: avant le déblaiement, en février 2023, nous y avons enregistré de nombreuses arrivées de jeunes filles nigérianes et ivoiriennes et des garçons étrangers qui les accompagnaient en leur fournissant de faux documents pour poursuivre leur voyage. Lorsque ces femmes sont interceptées, par exemple lors de la distribution des repas, elles sont immédiatement rejointes par de très jeunes compatriotes, souvent des mineurs voyageant avec elles, chargés de les surveiller. Ces femmes arrivent principalement de la côte tunisienne et beaucoup d'entre elles ont séjourné en Tunisie en tant que domestiques dans des foyers. La promesse pour elles est de rejoindre la France et de retrouver le même travail au sein de familles aisées.

Au fil des années, nous avons toujours collaboré avec les autorités locales et institutionnelles, telles que la préfecture ou la mairie de Vintimille, mais au-delà de la collaboration, en ce qui concerne les migrants, on ne peut pas dire qu'il y ait des services réellement et directement gérés et financés par les autorités locales. Nous utilisons beaucoup nos ressources internes.

Nous ne pouvons pas agir là où c'est vraiment nécessaire, c'est-à-dire sur les règlements européens, alors nous disons depuis des années qu'il faut un lieu qui soit vraiment prêt à répondre à ces besoins et à gérer les situations les plus critiques. Nous sommes souvent confrontés à des personnes qui, depuis des mois ou des années, sont totalement abandonnées à elles-mêmes sur le territoire, sans domicile ni soutien d'aucune sorte (matériel, psychologique ou psychiatrique). On parle beaucoup d'ordre public et de sécurité, et c'est justement un campement qui permettrait de répondre en partie à ce besoin, de savoir à qui l'on a affaire, quelle est la situation de la personne, quelle est sa situation juridique, et comment y faire face. S'il y avait un lieu physique, tout serait beaucoup plus simple.

38 Il s'agit d'un espace spécial au sein de la structure dans laquelle les organisations opèrent. L'espace n'est pas seulement un lieu où l'enfant peut jouer et mener des activités récréatives, mais aussi un observatoire privilégié pour détecter d'éventuels signes de stress ou de traumatisme.

39 Projet *Hope this Helps* contre la TEH et l'exploitation des mineurs.

Simone Alterisio,

responsable du projet «Open Europe Borders», Diaconia Valdese



Nous sommes présents à Vintimille depuis 2017, l'année où nous avons lancé avec Oxfam le projet d'orientation et de soutien juridique dans la rue «Open Europe». À l'époque, et tout au long de l'année 2018, nous n'avions pas encore de bureau d'aide juridique dédié et opérons principalement à la frontière, au Centre Gianchette⁴⁰ ou à l'intérieur de Campo Roja, où nous soutenions la Croix-Rouge dans les activités d'accueil juridique. De 2015 à fin 2017, la plupart des personnes arrivées en Italie étaient en transit, par conséquent, notre service d'assistance a résolu avec l'orientation et l'information juridique sur les droits reconnus en Italie, le fonctionnement du règlement de Dublin et l'accord de Schengen. Au fil du temps, nous avons été confrontés à des cas juridiques plus complexes et Vintimille a commencé à être le test décisif de tous les macro-problèmes du système d'accueil italien, qui se sont répercutés ici de manière amplifiée. Pour cela, nous avons dû nous structurer sur des reprises à long terme. A partir de juin 2019, par exemple, nous avons mis en place, en tant que Diaconia Valdese, le guichet socio-légal.

En 2020, il y a eu la fermeture du Campo Roja et l'adoption des premiers «Décrets de sécurité⁴¹», qui ont affaibli le système d'accueil et éliminé le titre humanitaire, qui permettait de bénéficier d'une certaine protection et de la reconnaissance de certains droits. Nous avons donc repensé la structure du service et implémenté l'assistance sociale et l'assistance au travail, en apportant des réponses non seulement en termes de documentation, mais aussi d'insertion sociale par de nouvelles voies, vue l'abrogation du titre de séjour humanitaire. En plus, nous avons réalisé qu'un grand nombre de personnes vulnérables restaient dans les rues, comme les femmes seules, les femmes avec des enfants ou les mineurs étrangers non accompagnés. En particulier, avec Save the Children, nous avons voulu donner une réponse d'urgence aux mineurs étrangers non accompagnés en transit, en créant une structure d'urgence informelle qui, je crois, est une expérience intéressante au niveau italien.

Cette catégorie n'existe pas légalement, puisque l'enfant devrait être pris en charge par les services, mais cela n'arrive souvent pas parce que ce n'est même pas dans l'intérêt de l'enfant, qui ne cherche qu'un endroit sûr pour passer la nuit et reprendre le voyage le lendemain. Au cours de la même période, de nombreuses organisations ont commencé à quitter le territoire et, dans le même temps, les fonds se sont épuisés.

En ce qui concerne les relations avec les administrations locales, nous avons toujours eu la possibilité d'être écoutés, de donner notre point de vue, de signaler certains problèmes et de mettre en évidence des situations qui ne fonctionnent pas, même si, par souci de précision et d'honnêteté, nous n'avons pas toujours été en mesure d'obtenir des effets positifs concrets. Par exemple, nous avons toujours dit très clairement à tous les acteurs institutionnels qu'il était nécessaire de mettre en place un centre structuré avec les synergies de toutes les organisations présentes, un centre qui ne se contente pas de fournir un repas et un lit. En complément, une autre mesure urgente est l'accueil des personnes présentant des vulnérabilités psychiatriques, toujours en augmentation : le problème concerne non seulement les opérateurs et les travailleurs, qui sont confrontés à des cas similaires alors qu'ils n'ont pas les outils pour les traiter et les résoudre, mais aussi l'ordre public. Il y a des personnes qui peuvent être dangereuses pour leur propre sécurité et celle des autres et qui devraient être prises en charge par le système national de santé.

40 Il s'agissait d'un centre d'accueil de migrants à la paroisse de la Gianchette, ouvert en 2016 et fermé en 2018.

41 Il s'agit du D.L. n.113/2018 e n.53/2019.

2.3 HISTOIRES DE FEMMES ET DE FAMILLES À LA FRONTIÈRE DE VINTIMILLE



NURELDIN MAHAMEDAIN

24 ans
SOUDAN

«Je suis né et j'ai grandi au Soudan, que j'ai quitté en 2022. Ma destination est la France, où j'aimerais continuer à étudier pour construire mon avenir. J'ai débarqué à Lampedusa le 1er juin dernier en provenance de Libye après avoir été bloqué pendant plusieurs mois à la frontière entre le Tchad et la Libye en raison de nombreux incidents et tensions. J'aurais pu quitter Tripoli bien plus tôt, mais des amis s'étaient retrouvés en prison et je me suis arrêté pour essayer de les aider à en sortir. Ils m'avaient déjà donné un coup de main à d'autres occasions et je ne pouvais pas les abandonner. S'entraider avec ses proches pendant ce voyage est primordial, car beaucoup d'entre nous partent complètement seuls et n'ont personne sur qui s'appuyer : c'est pourquoi il est facile pour eux de se tourner vers la drogue et l'alcool, mais moi, je n'y pense même pas. Quand nous sommes partis, sur les cinq bateaux qui sont partis, seul celui sur lequel j'étais est arrivé à Lampedusa: aujourd'hui encore, je remercie les personnes qui m'ont aidé en mer, sinon je ne serais pas ici».

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR WEWORLD

NATHALIE

18 ans
COTE D'IVOIRE

«J'ai quitté la Côte d'Ivoire en 2021 et je suis arrivée en Italie il y a deux mois, en provenance de Tunisie, où j'ai été bloquée pendant un an en travaillant comme baby-sitter, sous la direction d'une femme qui avait organisé mon voyage, mais qui m'a à peine payée.

Avant cela, j'étais au Ghana où, à la suite d'un viol, je suis tombée enceinte: j'ai laissé le bébé à ma mère et je suis partie. Depuis la mort de mon père, ses proches nous ont tout pris et nous n'avons plus rien, alors j'ai décidé de commencer mon voyage vers l'Europe, dont je rêvais depuis si longtemps pour subvenir à mes besoins, à ceux de ma mère et de mon fils.

Ma destination est Lyon, où vit ma sœur, mais ils nous ont bloqués, moi et mon compagnon, alors que nous essayions d'entrer en France par le bus. Jusqu'à présent, je n'ai fait qu'une seule tentative, mais je continuerai jusqu'à ce que j'y parvienne».

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR WEWORLD



CHRISTINE (nom d'emprunt)

25 ans

CAMEROUN

«Je suis arrivée en Italie en mars 2023, après avoir traversé la Méditerranée, mais je ne vais pas m'arrêter là : je veux continuer mon voyage et me rendre en France, pour rejoindre mon compagnon qui s'est récemment installé dans le nord du pays. C'est pourquoi, quelques jours après mon arrivée, j'ai quitté le centre d'accueil où j'avais été placée et je me suis dirigée vers Vintimille, pour tenter de franchir la frontière française. Avec un groupe d'autres femmes francophones, je me suis confiée à un passeur qui, en échange d'une grosse somme d'argent, nous a promis un passage facile et sûr, ce qui n'a pas été le cas.

Nous avons essayé à plusieurs reprises de passer la frontière, mais toutes nos tentatives ont échoué en raison des contrôles constants de la police française. Aujourd'hui, je dors au fond d'un quai mort de la gare de Vintimille, dans un abri où il y a d'autres femmes et qui m'a été indiqué par le trafiquant, de façon à ce que l'on puisse toujours me retrouver.

J'ai de nouveau tenté de franchir la frontière le 20 mars : sur les instructions d'un passeur, j'ai essayé d'échapper aux contrôles pour monter dans le train de Vintimille vers la France, mais j'ai été remarqué par un policier qui a essayé de m'arrêter et m'a poursuivi. En m'enfuyant, j'ai trébuché sur les rails et je suis tombée, me cassant la jambe. J'ai été secourue par une ambulance et transportée à l'hôpital de Sanremo, où j'ai subi deux opérations au mollet et à la cheville. Pendant mon hospitalisation, les assistants sociaux de l'hôpital ont contacté les assistants sociaux travaillant à Vintimille pour signaler ma présence et trouver le meilleur moyen de me soutenir. Une assistante sociale est venue me voir et m'a donné des informations juridiques sur mes droits, sur les possibilités de régulariser ma présence en Italie et sur les risques de me confier à des trafiquants».

Le 14 avril 2023, Christine sort de l'hôpital. Après avoir passé deux nuits à Vintimille dans l'abri de nuit, elle peut partir retrouver son compagnon en France.

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR DIACONIA VALDESE

AWADHIYA

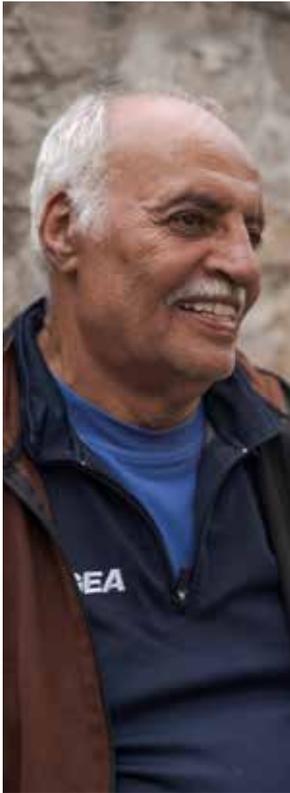
32 ans

SOUDAN

«Je viens de la région du Darfour, que j'ai fui pour échapper à la guerre. Mon père et mon frère ont été tués et je suis restée seule avec ma mère et ma sœur. J'ai passé cinq ans en Tunisie et c'est de là que j'ai entamé les procédures d'asile. La France a accepté ma demande, mais les procédures étaient trop longues et je n'ai pas pu partir avec les couloirs humanitaires. Lorsque j'étais en Tunisie avec mon mari, j'ai subi plusieurs agressions et violences racistes : j'avais peur. Aujourd'hui encore, il est important d'aider les migrants en transit depuis la Tunisie et la Libye car ils sont constamment attaqués. J'ai participé activement aux manifestations contre les violences racistes avec mon mari, puis nous avons dû nous séparer car nous n'avions pas assez d'argent pour continuer le voyage ensemble : j'ai donc navigué seule. Je suis très inquiète de la situation en Tunisie : je ne comprends pas pourquoi les gens qui se déplacent sont si violents et pourquoi les autorités ne font rien pour protéger les personnes attaquées».

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR WEWORLD



**DAWUD et NOFA**

65 et 68 ans
SYRIE

«Nous venions d'être refoulés du territoire français : nous avons essayé de passer la frontière en voiture, en payant un passeur 350 euros chacun, mais nous avons été arrêtés au bout de quelques mètres. Il a été arrêté, nous avons été arrêtés et nous avons passé la nuit dans le froid, sur deux chaises, sans couverture ni toit, dans un espace près de la frontière. Nofa souffre de diabète et ils n'avaient pas de médicaments pour nous. Depuis hier, nous n'avons mangé qu'une petite portion de salade en conserve et nous avons faim, mais ils ne nous ont même pas donné de nourriture. Nous avons quitté la Syrie il y a au moins un mois, en passant par la Turquie, la route des Balkans, la Croatie, où l'on a relevé nos empreintes digitales, et la Slovénie, presque toujours à pied, bien que Nofa ait de nombreux problèmes aux jambes à cause du diabète et soit obligée de marcher avec une canne. Nous craignons de devoir retourner en Croatie à cause du traité de Dublin, et nous aimerions arriver en Angleterre pour cela, bien qu'il y ait une autre possibilité que nous envisageons : rejoindre deux de nos enfants en Allemagne, et enfin être réunis avec notre famille».

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR WEWORLD

**AMINATA**

22 ans
GUINEE CONAKRY

Aminata et ses deux filles, Bintou (3 ans) et Alya (1 an et 3 mois) ont été remarquées dans la rue par des travailleurs de WeWorld et de Diaconia Valdese. Elles ont été emmenées au bureau de Caritas Intemelia, puis hébergées dans le centre d'accueil de nuit. Deux jours plus tard, les opérateurs ont appris qu'elles avaient réussi à rejoindre la France.

«Je suis née dans une famille nombreuse, composée de trois frères et trois sœurs. Il n'a pas toujours été facile de grandir dans ce contexte, si bien qu'à l'âge de 17 ans, un parent de mon père m'a proposé de travailler comme femme de ménage en Tunisie, dans une famille du pays, et je n'ai pas hésité à accepter. Malheureusement, la vie a continué à ne pas me sourire : quelques mois après mon arrivée, le père de famille a commencé à m'humilier et à me harceler, verbalement et physiquement, comme si j'étais sa propriété.

Après avoir passé environ deux ans dans cette situation, j'ai heureusement rencontré un compatriote qui m'a aidé à m'en sortir et avec qui j'ai eu deux belles filles. La relation s'est cependant terminée peu après la naissance de la deuxième fille et, en partie à cause du climat de racisme croissant qui s'est installé en Tunisie ces derniers mois à l'égard des Noirs subsahariens, j'ai décidé d'embarquer pour l'Europe, de rejoindre ma tante dans le nord de la France, dans l'espoir d'offrir à mes filles une éducation et plus de sérénité.

Je suis arrivée à Vintimille hier soir et j'ai passé la nuit avec mes filles sur le trottoir à l'extérieur de la gare de Vintimille. J'y ai rencontré un passeur francophone qui m'a promis de me trouver un moyen de passer la frontière moyennant un paiement total de 150 euros. En réalité, il m'a simplement remis des billets de train pour Nice et m'a aidé à monter dans le wagon, échappant ainsi aux contrôles de la police italienne sur le quai. Cependant, 10 minutes après le début du voyage, j'ai été arrêtée et identifiée par un groupe de 6 gendarmes français à la gare de Menton. Après deux heures de détention, ils m'ont renvoyée sur le territoire italien. Maintenant, je voudrais retourner à Vintimille, mais je ne sais pas exactement où je suis, il fait très chaud, les filles sont très fatiguées et n'ont pas envie de marcher. Nous avons besoin d'un coup de main».

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR WEWORLD

HILARION**30 ans
BENIN**

«J'ai débarqué à Lampedusa le 29 mai, en provenance de Libye, avec un ami malien rencontré en route et qui venait d'être refoulé avec moi par la police française à la frontière. Jusqu'à présent, nous avons eu de la chance, nous avons trouvé un bon bateau pour traverser la Méditerranée et tout s'est bien passé.

Mon objectif est d'arriver en France et d'y obtenir un permis pour continuer mes études : au Bénin, j'étudiais le droit, mais je n'avais pas assez d'argent pour aller à l'université, alors j'ai cherché du travail et j'ai créé une entreprise de transfert d'argent, qui n'a pas fonctionné. J'ai donc décidé de partir pour l'Europe.

Dans ce dossier, que je porte sur moi, j'ai tous mes documents d'identité et ceux relatifs à mes études universitaires, qui, je l'espère, me permettront de gagner en confiance et en stabilité. Ce que je souhaite avant tout, c'est de pouvoir poursuivre mes études».

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR WEWORLD

**ROLAND****28 ans
NIGERIA**

«Je suis arrivé en Italie en 2016 pour la première fois. C'est là que j'ai rencontré ma femme Charity et nous avons décidé de déménager en Allemagne parce que nous y trouverions plus de protection, même si nous savions que nous ne pouvions y rester que pendant une certaine période parce qu'ils avaient pris nos empreintes digitales en Italie et que, par conséquent, nous ne pouvions pas demander à rester. La vie en Allemagne était formidable, nous avons une grande maison pour nos enfants Godstime (4 ans) et Success (2 ans) que nous avons eus là-bas et pour lesquels nous avons reçu des soins dès le début. Le retour en Italie a été très difficile : nous sommes arrivés il y a un an à Naples où, pendant un certain temps, nous avons dû dormir dans la rue. Plus tard, nous avons trouvé un toit, mais les conditions étaient très mauvaises, inadaptées à deux enfants et à une femme enceinte. Ma femme est enceinte de cinq mois et n'a pas encore effectué d'examen médical, nous ne savons donc pas si nous aurons un garçon ou une fille. Quoi qu'il en soit, nous n'aurons pas d'autres enfants ; trois, c'est déjà beaucoup.

De Naples, nous sommes arrivés à Vintimille en train, via Milan, et hier nous avons essayé de passer la frontière française en train. Le premier refus nous a étonnés et nous avons essayé de trouver un autre moyen de passer la frontière, mais nous nous sommes rendu compte qu'avec des enfants, c'est presque impossible : nous ne pouvons pas voyager avec eux la nuit, ils ne peuvent pas se taire et les trafiquants ne veulent pas être découverts à cause d'eux. Nous rêvons d'obtenir des papiers, que nous n'avons toujours pas, et une certaine stabilité pour permettre à nos enfants d'aller à l'école et d'étudier, même s'il commence déjà à être tard pour l'aîné. Nous avons vraiment besoin d'aide : si nous ne la trouvons pas, nous pourrions être obligés de retourner à Naples dans les prochains jours, dans une situation très difficile, surtout pour les enfants. Je suis très démoralisée».

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR WEWORLD

PRINCESS

25 ans

NIGERIA

Princess et son enfant ont été aidés par la travailleuse de Caritas chargée de la lutte contre la traite des êtres humains et par les autres assistants juridiques présents. Après avoir passé quelques nuits dans l'abri de nuit, elle vit depuis plusieurs mois dans un centre pour femmes migrantes demandeuses d'asile et espère commencer une nouvelle vie.

«Au Nigeria, je connaissais le réseau de prostitution dans lequel les filles nigérianes finissaient, mais ma famille et moi avons fait confiance à un voisin qui m'a promis de faire de moi une coiffeuse en Europe et c'est ainsi qu'a commencé le voyage vers la Libye. Là, cependant, les choses ont changé : je me suis prostituée pour le «boga» pendant un an jusqu'à ce que j'atteigne la somme nécessaire pour traverser la mer.

Lorsque je suis arrivée en Italie, j'ai été envoyée dans un centre d'accueil près de Naples, où je suis restée une semaine, puis j'ai appelé un Nigérian qui est venu me chercher pour m'emmener d'abord dans une maison à Bologne, puis à Rome. J'ai vécu dans un appartement avec d'autres filles et pendant un an, tous les soirs, je devais aller dans la rue pour me prostituer. Si je ne trouvais pas de clients ou si je ne rapportais pas d'argent, j'étais battue par l'homme. Un soir, j'ai eu la chance de rencontrer une Brésilienne, je me suis lâchée et elle m'a conseillé d'essayer de m'enfuir tout de suite. J'ai donc pris le premier train et je suis arrivé à Turin, où vivait une de mes amies.

J'y ai presque immédiatement rencontré le futur père de mon enfant, un Nigérian qui vivait à Turin depuis un certain temps. Lorsqu'il m'a quittée, peu après la naissance de notre fils, j'ai fui en Allemagne où j'ai demandé l'asile. Malheureusement, à cette époque, j'ai rencontré à nouveau le boga qui m'avait amenée en Italie et qui m'a fait chanter en me disant que si je ne voulais pas que les autres boga d'Italie sachent où j'étais, je devais lui verser 500 euros par mois. Terrifiée, je me suis enfuie à nouveau vers Turin, mais mon amie n'était plus là.

J'avais peur de devoir dormir à nouveau dans la rue avec mon enfant, j'ai donc demandé de l'aide à la police et je leur ai raconté mon histoire. Ils m'ont emmenée dans un hôtel, où je suis restée quelques jours et où j'ai rencontré un travailleur social et un médiateur. Ils m'ont posé des questions sur mes déplacements et mes documents et m'ont suggéré de retourner en Allemagne, puisque j'y avais déposé une demande. Ne sachant plus que faire ni où aller, j'ai pensé à passer la frontière et à me rendre en France, où j'espère ne pas retrouver le boga. A Vintimille, comme la police ne me laissait pas monter sur les rails parce que je n'avais pas de papiers, j'ai demandé de l'aide à un jeune homme qui m'a conduit à Caritas».

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR CARITAS

Conclusions et recommandations

Comme le montre ce rapport, depuis 2014, Vintimille est devenue un carrefour de transit pour des milliers de migrants qui tentent d'atteindre les États d'Europe occidentale. Avec la suspension unilatérale du traité de Schengen par la France et le rétablissement des contrôles à la frontière franco-italienne, des dizaines de milliers de migrants sont refoulés chaque année et donc contraints de revenir dans la ville ligure. La plupart d'entre eux tentent plusieurs fois de franchir la frontière, souvent en s'appuyant sur des passeurs et au péril de leur vie, électrocutés sur les toits des trains ou écrasés sur les autoroutes, jusqu'à ce que, sans cesse refoulés, ils s'arrêtent à Vintimille.

En l'absence d'un espace d'accueil structuré, les personnes en **transit se réfugient dans les endroits les plus disparates, principalement dans la rue, où elles survivent dans des conditions inhumaines**. En plus de cela, elles subissent de multiples violations des droits humains à la frontière, comme les rejets de mineurs étrangers non accompagnés (MNA), les détentions arbitraires, les violences policières et l'impossibilité de déposer une demande d'asile. À partir de 2015, les flux migratoires vers l'Europe ont commencé à augmenter et ont évolué au fil du temps. En particulier, à Vintimille, le nombre de femmes non accompagnées ou en transit avec leur(s) enfant(s), qui, dans la situation actuelle, **risquent d'être victimes de la traite et de l'exploitation**, a augmenté au cours de la dernière période.

Sur le terrain, **la violation des droits de l'homme de ces personnes dure depuis trop nombreuses années, à tel point qu'il n'est plus possible de parler d'«urgence», mais d'une véritable crise humanitaire**. Il est donc nécessaire d'adopter une multiplicité de mesures capables de répondre à la situation actuelle, en reconnaissant les droits humains de toutes les personnes en transit, quel que soit leur statut légal (réfugié, demandeur d'asile, migrant irrégulier, etc.).

En vue de ces observations, nous avons identifié trois axes d'intervention principaux et indispensables.

1 - RÉTABLISSEMENT DE SCHENGEN

En 2015, **la France a unilatéralement suspendu les règlements de l'UE sur la libre circulation dans l'espace Schengen pour des raisons de sécurité**.

Cela a entraîné le rétablissement des contrôles aux frontières françaises, comme dans le cas de la frontière franco-italienne à Vintimille, où une centaine de personnes par jour sont refoulées, parmi lesquelles des mineurs étrangers isolés. Ceux-ci retournent dans la ville ligure dans un contexte de déni des droits humains et/ou tentent de repasser la frontière, tombant dans des réseaux criminels et mettant leur vie en danger, et se voyant refuser la possibilité de demander l'asile.

Face à cette situation, il est essentiel de travailler ensemble, tant dans les relations bilatérales entre la France et l'Italie qu'au niveau de l'UE, pour rétablir les possibilités légales d'accès et de circulation au sein des pays de l'UE, faciliter les procédures de demande d'asile et garantir le respect des droits humains des migrants.

En effet, la situation à la frontière de Vintimille, bien qu'ayant ses spécificités, n'est pas une circonstance localisée : elle est le résultat de choix politiques et de pratiques de gestion des flux migratoires qui dépassent les frontières nationales. Pour cette raison, elle doit être abordée avec une perspective et des mesures transnationales.

2 - MISE EN PLACE DE STRUCTURES D'ACCUEIL FIXES

En mars 2023, la préfecture d'Imperia et la municipalité de Vintimille ont signé un accord pour la mise en place de quatre Points d'Assistance Diffuse (PAD) pour l'accueil et l'accompagnement des migrants les plus fragiles, en particulier les femmes et les enfants.

L'inauguration du premier PAD de Vintimille a eu lieu en juin, à proximité immédiate du siège du projet WeWorld, de Caritas et de Diaconia Valdese. Cependant, avec 20 lits, qui n'admettent pas les hommes adultes afin d'éviter les situations de promiscuité, le refuge ne peut pas remédier à la gravité de la situation.

La crise humanitaire en cours à Vintimille rend nécessaire la mise en place d'un abri approprié et digne pour tous les migrants, sans exception,



afin de limiter et de traiter, et non d'augmenter, les vulnérabilités et les difficultés auxquelles ils sont confrontés chaque jour. Il devient donc essentiel de mettre en place des dispositifs d'accueil stables, tels que plusieurs PAD ou un camp unique, qui soient adaptés aux besoins et modulés en fonction de l'évolution potentielle des flux migratoires. Ces lieux doivent être ouverts et fournir une aide humanitaire à tous, femmes, mineurs, familles et hommes adultes.

Et encore : la création de points d'accueil et d'assistance présentant de telles caractéristiques aurait l'avantage de garantir une meilleure qualité de vie pour la ville de Vintimille elle-même, en permettant d'aborder et de limiter les conditions d'inconfort qui affectent la vie de la population résidente.

3 - TABLE DE CONCERTATION

Si l'urgence première est la mise en place de structures d'accueil fixes, compte tenu de la complexité du phénomène, **nous proposons également de mettre en place des tables de concertation régulières avec l'ensemble des acteurs impliqués dans sa gestion.**

Ces tables de coordination viseraient non seulement à surveiller les conditions et les caractéristiques de la situation migratoire à Vintimille, mais aussi à s'interroger et à proposer des solutions concernant des cas plus spécifiques, tels que la traite à des fins d'exploitation sexuelle, les besoins des mineurs étrangers non accompagnés, les conditions de santé mentale, etc.

En première ligne, il y aurait les associations et les organisations du secteur tertiaire, l'administration municipale, les services sanitaires, la préfecture de police, la préfecture, la police des frontières et le diocèse ; les principaux acteurs de la gestion du phénomène, mais certainement pas les seuls.

we
World

Bibliographie

AIDA (2023), Country report: France, https://asylumineurope.org/wp-content/uploads/2023/05/AIDA-FR_2022-Update.pdf,

Ansa (2023), Msf, a Ventimiglia Francia respinge anche minorenni soli, https://www.ansa.it/sito/notizie/topnews/2023/05/05/msf-a-ventimiglia-francia-respinge-anche-minorenni-soli_b3edfc77-3160-40f0-ab51-2d661e554aa3.html

APA (2023), 7 in 10 human trafficking victims are women and girls. What are the psychological effects?, <https://www.apa.org/topics/women-girls/trafficking-women-girls#:~:text=Trafficked%20women%20and%20girls%20also,typically%20reported%20by%20female%20survivors>,

ASGI (2022), ASGI invia le osservazioni sull'Italia agli esperti contro la tratta degli esseri umani (GRETA), <https://www.asgi.it/tratta/tratta-degli-esseri-umani-greta-osservazioni-italia/>

BFM Côte d'Azur (2023), ALPES-MARITIMES: LES INTERPELLATIONS DE MIGRANTS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE EN FORTE HAUSSE, https://www.bfmtv.com/cote-d-azur/alpes-maritimes-les-interpellations-de-migrants-en-situation-irreguliere-en-forte-hausse_AV-202306200397.html

CDC (2023), Sex Trafficking, <https://www.cdc.gov/violenceprevention/sexualviolence/trafficking.html>

Codacons (2022), Prostituzione: Codacons, Business da 4 miliardi di euro. 3 milioni di clienti e 90 mila lavoratrici stabili, <https://codacons.it/prostituzione-codacons-business-da-4-miliardi-di-euro-3-milioni-di-clienti-e-90-000-lavoratrici-stabili/>,

Consiglio dell'Unione europea (2023), Rotta dei Balcani occidentali, <https://www.consilium.europa.eu/it/policies/eu-migration-policy/western-balkans-route/#situation>

Dipartimento di Stato americano (2022), Rapporto 2022 sulla tratta di Esseri Umani in Italia, <https://it.usembassy.gov/it/rapporto-2022-tratta-esseri-umani/>

DPO – Sistema Informatizzato per la Raccolta di Informazioni sulla Tratta (SIRIT) (2022), Persone assistite nel 2022, <https://www.pariopportunita.gov.it/media/2494/sirit-persone-assistite-2022.pdf>

Frontex (2022), Risk analysis for 2022/2023, https://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Risk_Analysis/ARA_2022_Public_Web.pdf

IOM (2022), World Migration Report 2022, <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022>

La Via Libera (2023), Tratta di persone, una rete di sostegno per aiutare le vittime, https://lavialibera.it/it-schede-1323-tratta_vittime_progetto_beyond_borders

Ministero dell'Interno (2021), La tratta degli esseri umani in Italia. Focus, <https://www.interno.gov.it/it/notizie/tratta-esseri-umani-focus-viminale-sul-fenomeno>

PIAM (2023), Beyond Borders. Nasce la rete internazionale di associazioni contro la tratta, <https://piamonlus.org/news-piam/le-news-di-piam/beyond-borders-nasce-la-rete-internazionale-di-associazioni-contro-la-tratta/>

UN Women (2022), Statement: Crises drive an increase in human trafficking – Here's how we stop it, <https://www.unwomen.org/en/news-stories/statement/2022/07/statement-crises-drive-an-increase-in-human-trafficking-heres-how-we-stop-it>

UNHCR (2023), Factsheet. Italy/March 2023, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/100834>

UNODC (2023a), Human trafficking and migrant smuggling, <https://www.unodc.org/e4j/en/secondary/human-trafficking-and-migrant-smuggling.html>

UNODC (2023b), Global Report on Trafficking in Persons, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2022/GLO-TiP_2022_web.pdf

Partenaires



La Diaconia Valdese est un organisme ecclésiastique sans but lucratif qui relie et coordonne l'activité sociale de l'Église vaudoise. Cette organisation gère les structures et les services d'assistance et d'accueil en s'occupant de personnes âgées, mineurs et jeunes, personnes en situation de handicap, adultes en difficulté, migrants et activités de volontariat.

www.diaconiavaldese.org



ODV CARITAS INTEMELIA Onlus travaille depuis 1991 dans la zone intemelia, en représentant un point de référence pour les populations faibles et marginalisées et en favorisant la croissance individuelle et sociale des personnes en difficulté.

Contacts:

FB [t.me/caritasintemelia](https://www.facebook.com/caritasintemelia)

Instagram [caritas_intemelia.odv](https://www.instagram.com/caritas_intemelia.odv)



Medici del Mondo est un réseau international présent dans plus de 70 pays pour fournir des soins de santé aux personnes les plus vulnérables, en dénonçant les injustices dans leur vie et en promouvant le changement social. Fondé en 1980 et présent en Italie depuis 2015, il compte actuellement 17 sections, dont la dernière est née en Italie en 2020.

En Italie, Medici del Mondo travaille avec les migrants et avec ceux qui vivent dans des conditions de fragilité sociale, avec une attention particulière aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité. Actuellement présent en Calabre et à Vintimille, il offre dans la ville ligurienne une assistance sanitaire à toute personne en transit à la frontière française.

www.medicidelmondo.it



WeWorld est une organisation italienne indépendante engagée depuis plus de 50 ans dans des projets de coopération au développement et d'aide humanitaire, active dans 27 pays, y compris en Italie. Nous travaillons sur **165 projets** avec **plus de 10 millions de bénéficiaires directs** et **plus de 54 millions de bénéficiaires indirects**.

Nous sommes actives en **Italie, Syrie, Liban, Palestine, Libye, Tunisie, Afghanistan, Burkina Faso, Bénin, République Démocratique de Congo, Burundi, Kenya, Tanzanie, Mozambique, Mali, Niger, Bolivie, Brésil, Nicaragua, Haïti, Cuba, Pérou, Équateur, Thaïlande, Cambodge, Ukraine et Moldavie**. Les enfants, les femmes et les jeunes, acteurs du changement dans toutes les communautés, sont les protagonistes des projets et campagnes WeWorld dans les domaines d'intervention suivants: **droits humains** (égalité des genre, prévention et lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes, migration), **aide humanitaire** (prévention, secours et réhabilitation), **sécurité alimentaire, eau, hygiène et santé, éducation et l'éducation, le développement socio-économique et la protection de l'environnement, l'éducation à la citoyenneté mondiale et le volontariat international**.

Mission

Notre action s'adresse avant tout aux enfants, aux femmes et aux jeunes, acteurs du changement dans chaque communauté pour un monde plus juste et inclusif. Nous aidons les gens à surmonter les urgences et nous garantissons une vie digne, des opportunités et un avenir grâce à des programmes de développement humain et économique (dans le cadre de l'Agenda 2030).

Vision

Nous voulons un monde meilleur où chacun, en particulier les enfants et les femmes, a les mêmes chances et droits, accès aux ressources, à la santé, à l'éducation et à un travail digne.

Un monde dans lequel l'environnement est un bien commun respecté et défendu; dans lequel la guerre, la violence et leur exploitation est interdite. Un monde, terre de tous, dans lequel personne n'est exclu.

WEWORLD

VIA SERIO 6,
20139 MILANO - IT
T. +39 02 55231193
F. +39 02 56816484

VIA BARACCA 3,
40133 BOLOGNA - IT
T. +39 051 585604
F. +39 051 582225

www.weworld.it